
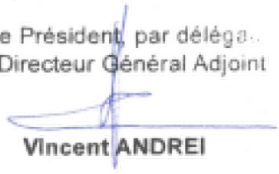


Bureau syndical du 14 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-03-005

Autorisation de signature du marché de mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Centre de tri mixte du Grand Bastia

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à neuf heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	16	16	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, VALERY Jean-Noël, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MATTEI Jean-François, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 04/04/2018 et de la publication de l'acte le: 04/04/2018			
			
		Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180314-2018-03-005-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018

Le Président expose :

Cette consultation, lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen en 3 lots distincts pouvant être attribués à un même lauréat ou à des lauréats différents et définis comme suit :

Lot 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le centre de tri mixte et de stabilisation / compostage du Grand Bastia.

Ce marché est décomposé en 6 missions distinctes. Le montant du marché est établi sur la base d'un prix global et forfaitaire déterminé dans la DPGF détaillée par élément de mission.

Ce contrat aura une durée partant de sa notification jusqu'à la date d'achèvement de l'élément de mission n°6 Réception de travaux- Mise en service et Evaluation, sous réserve de la réception des phases précédentes. Pour ce lot, cette durée est estimative est de 84 mois.

Section d'investissement article 2031.

Estimation budgétaire lot 1: 504 000.00 € HT

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 14/03/2018.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir :

- Autoriser le Président à signer le marché du lot 1, visant à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet équipement de traitement du Grand Bastia avec le candidat ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation, selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le groupement ANTEA/PFL/VPNG pour un montant de 396.750 Euros HT sur la globalité du marché

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 14 mars 2018

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises ANTEA/PFL/VPNG.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'une demande de recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180314-2018-005-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018